

# 8 EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES VIVANTES



La pression de pêche continue à avoir un impact considérable sur les écosystèmes marins et de nombreux problèmes subsistent en dépit des efforts pour améliorer la gestion. L'exploitation de nombreux stocks continue à dépasser les niveaux durables, tandis que l'évaluation de l'état d'un grand nombre de stocks n'est pas complètement réalisable car les données sont d'une qualité médiocre. La destruction d'habitats, l'épuisement d'espèces prédatrices et d'espèces-proies clés et les effets sur la chaîne alimentaire qui en résultent causent des préoccupations. La mariculture est une activité en expansion qui doit être gérée avec soin afin d'en minimiser les impacts potentiels. La chasse aux mammifères marins est gérée de sorte que le risque d'épuisement de ces populations est bas.

## Les Parties contractantes OSPAR devront coopérer pour

- parvenir à des réductions supplémentaires de la pression de pêche et s'assurer que des actions prioritaires sont entreprises en ce qui concerne les pratiques de rejet de poisson, question qui continue à être essentielle, en particulier dans les eaux de l'UE;
- s'assurer que la pêche en eaux profondes tient compte de la vulnérabilité particulière des espèces exploitées ainsi que de leurs habitats;
- minimiser, et de préférence éliminer, les captures accessoires de mammifères marins, de requins, d'oiseaux de mer et de tortues;
- encourager le développement des bases scientifiques pour la gestion de la pêche;
- intégrer la gestion de la pêche dans une gestion maritime plus large, en encourageant une cohérence et une synergie entre les politiques de la pêche et les politiques réglementant les autres usages du milieu marin.

## Évaluations clés

- Évaluation OSPAR de l'impact environnemental de la pêche
- Évaluation du CIEM de l'impact environnemental de la pêche
- Évaluation OSPAR de l'impact environnemental de la mariculture

L'utilisation des ressources marines vivantes par l'homme fournit toute une gamme de produits et de services présentant une valeur économique pour les pays OSPAR. Elle exerce cependant sur l'environnement côtier et celui du large des pressions qui peuvent avoir une gamme étendue d'impacts sur les écosystèmes marins. L'utilisation de ressources marines englobe l'exploitation par l'homme d'espèces marines afin d'obtenir de la nourriture pour l'homme ou les animaux, des engrais ou de fabriquer d'autres produits de valeur ou utiles. Il s'agit d'activités telles que la pêche, la mariculture et la chasse. Ces activités ont une grande importance économique dans certains pays OSPAR et dans certaines régions de ces pays. Le QSR 2000 a conclu que la question la plus importante en matière d'exploitation de la mer par l'homme dans les cinq Régions OSPAR consiste à résoudre le problème de la pêche. OSPAR reconnaît que celle-ci est mieux réglementée par les accords internationaux et régionaux pertinents.

La Stratégie biodiversité et écosystèmes d'OSPAR aborde la protection des espèces, des habitats et des processus écosystémiques ainsi que la gestion de l'exploitation de la mer par l'homme. Le chapitre 10 présente les progrès réalisés dans la protection et la conservation des espèces et habitats. Le présent chapitre et le chapitre 9 présentent les travaux d'OSPAR sur l'évaluation des impacts de chaque usage de la mer par l'homme, les mesures prises afin de réduire ces impacts et les progrès réalisés.

## Objectifs de la Stratégie biodiversité et écosystèmes d'OSPAR

Protéger et conserver les écosystèmes et la diversité biologique de la zone maritime auxquels les activités de l'homme ont porté atteinte ou risquent de porter atteinte, et restaurer, lorsque possible, les zones marines ayant subi un préjudice.

### La Stratégie comporte les mesures suivantes:

- Évaluer l'impact des activités humaines sur le milieu marin.
- Élaborer des programmes et des mesures de contrôle des activités humaines ayant un impact préjudiciable pour les espèces et les habitats à protéger et à conserver, lorsque cela s'avère nécessaire.
- Appeler l'attention des autorités de gestion de la pêche sur les questions pour lesquelles une action est souhaitable, selon OSPAR. À cette fin, OSPAR considère que la gestion de la pêche doit comprendre la gestion des mammifères marins.



Marché aux poissons, Vigo, Espagne

# PÊCHE



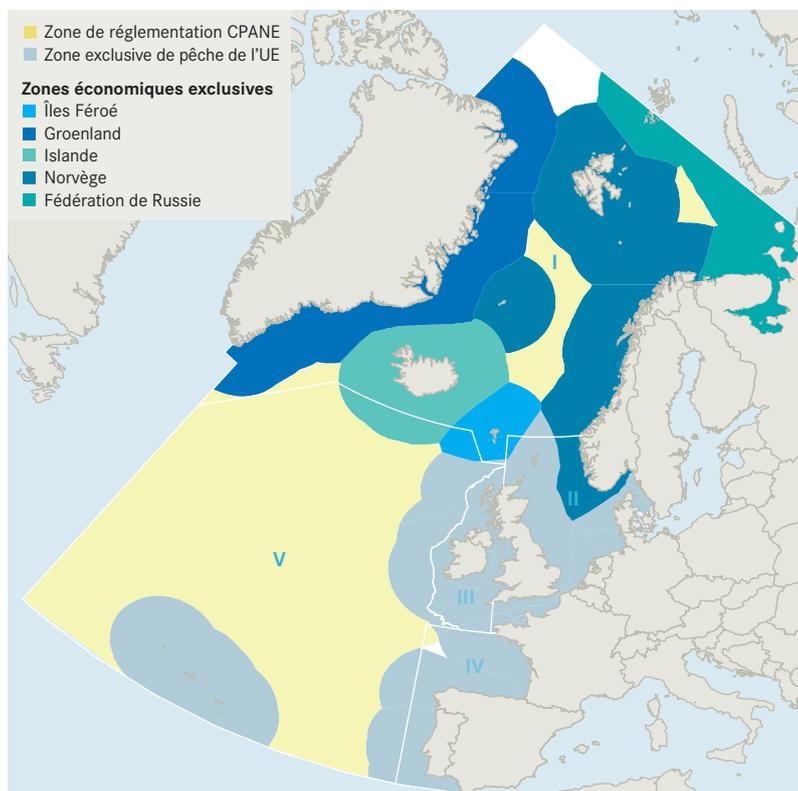
La contribution de la zone OSPAR à la production globale de la pêche s'élève à environ 10%. La pression de pêche continue à avoir un impact considérable sur les écosystèmes marins et de nombreux problèmes subsistent en dépit des efforts pour améliorer la gestion.

## Évaluations clés

- Évaluation OSPAR de l'impact environnemental de la pêche
- Évaluation du CIEM de l'impact environnemental de la pêche

La pêche tient un rôle important dans l'économie de certains pays OSPAR. L'Islande, la Norvège et la Fédération de Russie comptent parmi les plus importants pays de pêche du monde. Les produits de la pêche représentent 20% du PIB national pour les îles Féroé et le Groenland et plus de 90% de leurs exportations. Dans l'UE, la pêche correspond à moins de 1% du PIB total mais elle est très importante dans certaines régions. Le Danemark, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni sont responsables de près de 60% de la production totale des pêcheries commerciales de l'UE.

Dans la zone OSPAR, les pêcheries sont réglementées par diverses dispositions → **FIGURE 8.1**. Celles-ci incluent des politiques et réglementations nationales, la Politique commune de la pêche de l'UE, des accords bilatéraux et multilatéraux entre pays partageant des stocks et des mesures, adoptés par les trois organisations régionales de gestion de la pêche: la Commission des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), et l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) → **TABLEAU 8.1**.



**FIGURE 8.1** Zones de gestion des pêcheries dans la zone OSPAR. Les zones situées au-delà de la juridiction nationale et recouvertes de glace sont indiquées en blanc. Les eaux de haute mer sont indiquées en jaune.

La Convention OSPAR reconnaît pleinement la compétence de ces autorités dans le domaine de la réglementation de la pêche. OSPAR informe ces autorités de pêche lorsqu'elle considère que des questions appellent des actions de protection et de conservation de l'Atlantique du Nord-Est dans le domaine des pêcheries. En 2008, OSPAR et la CPANE ont adopté un mémorandum d'entente qui définit dans le détail leurs rôles en matière de conservation de la biodiversité marine dans leurs zones respectives.

## De quels problèmes s'agit-il?

### Une gamme d'effets directs et indirects

La pêche a une gamme d'effets directs et indirects sur les écosystèmes marins. Elle est responsable de la mortalité de nombreuses espèces, notamment celles qui sont ciblées, et d'un ensemble d'autres espèces non ciblées comme les invertébrés et les poissons (les requins y compris), les oiseaux de mer, les tortues et les mammifères marins (phoques et petits cétacés). La pression de pêche excessive sur les espèces ciblées peut entraîner la détérioration de leur capacité de reproduction et un risque d'effondrement des stocks. Les espèces d'eaux profondes s'avèrent particulièrement sensibles à la pression de pêche. Certaines captures accessoires non recherchées sont rejetées à la mer. Au début des années 2000, les taux de rejets étaient élevés dans certaines zones de pêche de l'Atlantique du Nord-Est et estimées à 1,4 million de tonnes. Ces rejets peuvent affecter la structure des communautés biologiques. Les poissons sont rejetés pour diverses raisons. De nombreuses pêcheries obéissent à de fortes motivations économiques et rejettent les poissons afin de maximiser la valeur des débarquements (écrémage). Cette pratique est illégale en vertu de toutes les politiques de pêche.

Certains types d'engins de pêche perturbent ou endommagent physiquement les fonds marins et affectent donc les habitats et les communautés benthiques, y compris ceux listés par OSPAR comme menacés et/ou en déclin, tels que les monts sous-marins et les récifs de coraux d'eau froide.

La pêche entraîne des modifications de la structure des communautés et de la chaîne alimentaire marines qui peuvent être irréversibles. L'épuisement de certaines espèces de grands prédateurs a des effets marqués sur la structure des communautés halieutiques. Des recherches récentes ont révélé que les impacts de la pêche sur l'abondance du poisson peuvent se répercuter dans des zones profondes du large, au-delà de la profondeur maximale des opérations commerciales. Bien que certains impacts de la pêche soient inévitables, la gestion durable de la pêche fait face à un

TABLEAU 8.1 Dispositions bilatérales et multilatérales de gestion de la pêche dans la zone OSPAR.

Organisation	Parties contractantes	Objectif et pêcheries
Commission des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)	Fédération de Russie, Groenland, îles Féroé, Islande, Norvège et UE	<i>Objectif:</i> conservation à long terme et utilisation optimale des ressources de la pêche afin d'en tirer des avantages économiques, environnementaux et sociaux durables <i>Stocks:</i> hareng atlantico-scandinave, maquereau, merlan bleu, sébaste, églefin de Rockall et pêcheries d'eaux profondes dans les océans atlantique et arctique
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)	46, y compris Fédération de Russie, Islande, Norvège, UE et plusieurs états dont les flottes de pêche hauturière opèrent dans la zone CICTA	<i>Objectif:</i> conservation du thon et d'espèces similaires au thon afin de permettre des captures maximales durables pour l'alimentation et autres usages <i>Stocks:</i> ~30 espèces de haute mer – captures accessoires de thon, de marlin, de maquereau et de requin dans l'Atlantique et les mers adjacentes
Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN)	Canada, Fédération de Russie, Groenland, îles Féroé, Islande, Norvège, UE et les États-Unis	<i>Objectif:</i> promotion de la conservation, de la restauration, de l'amélioration et de la gestion rationnelle des stocks de saumon dans l'Atlantique Nord grâce à une coopération internationale <i>Stocks:</i> pêcheries de saumon de haute mer des îles Féroé et du Groenland
Commission baleinière internationale (CBI)	Actuellement 88 Parties contractantes	<i>Objectif:</i> conservation et gestion globales des stocks de baleine
Commission pour les mammifères marins de l'Atlantique Nord (CMMAN)	Groenland, îles Féroé, Islande, Norvège	<i>Objectif:</i> conservation et gestion des stocks de mammifères marins dans l'Atlantique Nord
Consultations bilatérales des états côtiers	Norvège, UE Norvège, Fédération de Russie	<i>Objectif:</i> gestion des stocks communs dans la mer du Nord, y compris le Skagerrak, et autres questions de gestion Gestion conjointe de cabillaud, églefin et capelan dans la mer de Barents et autres questions de gestion
Divers accords bilatéraux entre parties de l'Atlantique du Nord-Est	Fédération de Russie, Groenland, îles Féroé, Islande, Norvège, UE	<i>Objectif:</i> échange de quotas dans les eaux réciproques; autres questions de gestion
Coopération des états côtiers en matière de stocks chevauchant les eaux internationales (groupes d'états côtiers)	Diverses, selon les espèces	<i>Merlan bleu:</i> îles Féroé, Islande, Norvège, UE <i>Maquereau:</i> îles Féroé, Norvège, UE <i>Hareng norvégien (atlantico-scandinave) frayant au printemps:</i> Fédération de Russie, îles Féroé, Islande, Norvège, UE <i>Sébaste dans la mer d'Irminger:</i> Groenland, îles Féroé, Islande

défi de longue date; celui-ci consiste à minimiser les effets négatifs à long terme sur les écosystèmes tout en recherchant une viabilité économique et sociale à long terme du secteur des pêcheries.

### La plupart des pêcheries sont pleinement exploitées

La plupart des stocks halieutiques traditionnels de la zone OSPAR, voire même du monde, sont pleinement exploités, surexploités ou épuisés → FIGURE 8.2. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) surveille globalement 600 stocks halieutiques marins, parmi lesquels 3% sont sous-exploités, 20% sont modérément exploités, 52% sont pleinement exploités, 17% sont surexploités, 7% sont épuisés et 1% se reconstituent après épuisement.

La pêche dans l'Atlantique du Nord-Est a culminé en 1976, avec 13 millions de tonnes, et a ensuite diminué pour représenter environ 10 millions de tonnes par an. Les réductions de l'effort de pêche devraient entraîner des rendements plus élevés, une meilleure sécurité d'approvisionnement et des impacts environnementaux moindres. Tous les pays OSPAR se sont engagés à mettre en œuvre une approche écosystémique de la gestion de la pêche et à appliquer l'approche de précaution.

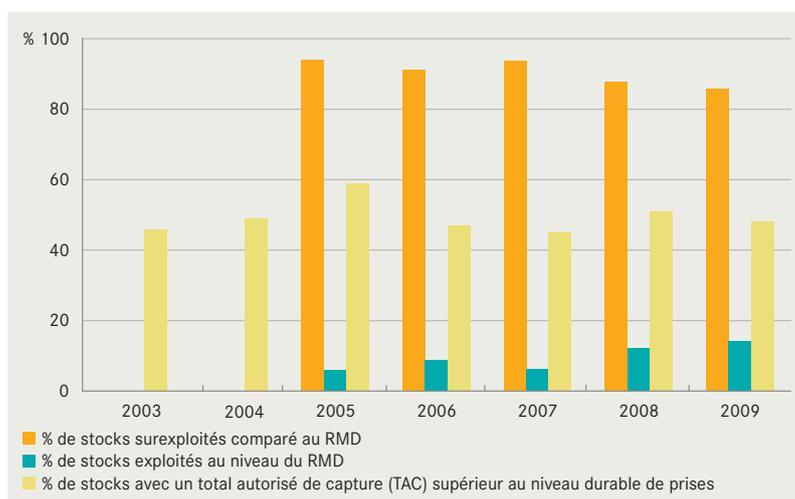


FIGURE 8.2 État des stocks halieutiques évalués par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) pour lesquels un rendement maximal durable (RMD) est déterminé. Ceci correspond à 32 à 35 stocks entre 2005 et 2009, à l'exception de 2006, année durant laquelle 23 stocks ont été évalués sur cette base. Les conseils sur la pêche n'utilisaient pas le RMD avant 2005. Les conseils du CIEM portent sur 135 stocks distincts de poissons, de mollusques et de crustacés. Origine: données du CIEM.

## Les changements constants présentent un défi pour la gestion

La gestion de la pêche est mise à l'épreuve car les pêcheries subissent en permanence des changements dans la disponibilité des espèces commerciales, les cours des marchés, les capitaux, les cours du carburant ou le régime réglementaire. De nouvelles pêcheries se développent pour répondre à la demande du marché ou en utilisant les efforts de pêche détournés d'autres pêcheries. Les zones de pêche varient, par exemple selon les stocks halieutiques et leur migration qui réagissent aux changements environnementaux; lorsque des avancées techniques permettent d'exploiter de nouvelles zones; ou en raison de mesures de gestion, telles que les zones fermées à la pêche. Il est difficile de gérer les pêcheries en eaux profondes car les données étayant les évaluations des stocks sont incomplètes.

## La pêche risque d'augmenter la vulnérabilité des écosystèmes

Les stocks halieutiques font partie intégrante des écosystèmes et, en tant que tels, sont fortement tributaires du bon état écologique tout en y contribuant. L'altération de la structure des communautés et des chaînes alimentaires marines affecte donc les stocks halieutiques commerciaux, en particulier lorsque l'environnement subit des changements. Les effets de la pêche, conjugués à d'autres impacts environnementaux, tels que la pollution, le changement climatique et l'acidification des océans, risquent d'augmenter la vulnérabilité des écosystèmes.

## Quelles sont les mesures prises?

### D'importantes avancées ont été faites dans la gestion de la pêche

Les pays OSPAR se sont engagés, lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, à maintenir ou à rétablir les stocks à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal durable (RMD), afin d'atteindre cet objectif pour les stocks épuisés sans délai et si possible en 2015 au plus tard. Tous les régimes de gestion de la pêche dans la zone OSPAR reconnaissent que le taux d'exploitation doit être durable et qu'il faut aborder la question de la surcapacité des flottes de pêche, en particulier quand les stocks se situent en dehors des limites de sécurité biologique. Les principales avancées de la gestion de la pêche dans la zone OSPAR depuis le QSR 2000 sont les suivantes:

- L'adoption de plans de gestion à long terme pour divers stocks halieutiques commerciaux. Dans les eaux de l'UE, il s'agit notamment des plans de reconstitution des stocks de cabillaud dans la mer du Nord, la mer d'Irlande et la mer celtique; des stocks de plie et de sole dans la mer du Nord; et des stocks septentrionaux de merlu. Des plans de gestion à long terme des stocks de maquereau, de merlan bleu et de hareng norvégien (atlantico-scandinave) frayant au printemps ont été adoptés par les états côtiers et la CPANE. Tous ces plans comportent des cibles relatives à l'exploitation des stocks halieutiques dont le taux de mortalité par pêche correspond au RMD.
- La gestion continue des pêcheries dans la Région I au moyen de systèmes basés sur des quotas attribuant soit une part du total autorisé de capture (TAC), soit des jours de pêche. Ceci a été complété par l'utilisation croissante de zones fermées à la pêche, permettant à la fois la reconstitution des stocks et la protection des écosystèmes marins vulnérables (EMV).
- L'abolition de certaines subventions qui avaient encouragé auparavant une capacité de pêche excessive.
- Une plus grande attention accordée à la gestion des espèces halieutiques d'eaux profondes. Il s'agit par exemple de contrôles de l'effort de pêche en eaux profondes gérés par l'UE et la CPANE comportant des quotas et la fermeture temporaire et saisonnière de certaines pêcheries, tels que les mesures de la CPANE portant sur le sébaste pélagique. En 2009, la FAO des Nations Unies a publié une série de lignes directrices techniques visant à aider le secteur de la pêche à réduire ses impacts sur les espèces halieutiques et les écosystèmes d'eaux profondes.
- Le lancement, en 2007, d'une nouvelle politique de l'UE sur les rejets afin de réduire les captures accessoires non désirées et d'éliminer progressivement les rejets des pêcheries européennes. Il s'agit notamment de l'interdiction de l'écrémage en mer du Nord, à partir du 1er janvier 2009, qui a été étendue à d'autres parties de l'Atlantique en 2010. Les rejets sont également interdits dans les zones de pêche hauturière de la CPANE depuis 2009. Ces actions s'ajoutent aux interdictions sur les rejets, mises en place dans les pêcheries de la Région I depuis les années 1990, dans les eaux des îles Féroé, de l'Islande, de la Norvège et de la Russie.
- Des mesures visant à aborder la question des captures accessoires de mammifères marins, grâce à la Politique commune de la pêche de l'UE, telles que les répulsifs acoustiques (pingers) exigés dans certaines pêcheries. La pêche pélagique au filet dérivant du germon a été interdite en 2002 en raison des captures accessoires élevées de cétacés. Les filets dérivants sont maintenant interdits dans toutes les eaux de l'UE. L'UE développe actuellement une politique sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et de requins.
- Une réforme du système CIEM donnant des conseils scientifiques sur la gestion des pêcheries. Au sein de l'UE, les données destinées aux conseils de gestion sont maintenant fournies au moyen du nouveau cadre de l'UE de collecte des données et des Conseils consultatifs régionaux ont été mis en place afin d'impliquer plus étroitement les parties prenantes de l'industrie de la pêche dans le processus de prise de décision.

*Chalut pélagique typiquement utilisé pour la pêche au hareng et au maquereau*



- L'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies, lancé aux états et aux organisations régionales de gestion de la pêche, afin de prendre des mesures de protection des EMV en haute mer contre les impacts préjudiciables de la pêche de fond et de s'assurer que les stocks halieutiques d'eaux profondes sont durables à long terme. La CPANE a réagi en fermant plusieurs grandes zones de haute mer à la pêche de fond, afin de protéger certains EMV.
- L'introduction de diverses mesures à l'échelle d'une zone dans l'ensemble de la zone OSPAR. Il s'agit par exemple des zones fermées à la pêche, des zones marines protégées (ZMP) et des zones où l'usage des engins est réglementé. Citons par exemple les fermetures afin de protéger certains EMV, tels que les coraux d'eau froide; la mise en œuvre de mesures de pêche dans des ZMP; les restrictions de l'utilisation d'engins de fond dans certaines zones; et les interdictions de l'utilisation de filets maillants dans les mers profondes.
- Le ciblage de la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) grâce à l'échange de listes noires entre les autorités régionales de gestion des pêches et les états du port, ainsi que le renforcement du contrôle de l'état du port.
- L'émergence de l'écolabellisation et de la certification de la pêche durable à titre d'initiatives dictées par le marché dans le sens d'une pêche durable.

## Ces mesures ont-elles réussi?

### La réduction des flottes de pêche est compensée par leur efficacité croissante

La capacité de la flotte de pêche a été réduite dans la zone OSPAR. Les systèmes de quota appliqués dans la Région I ont permis de réduire la taille de la flotte et l'effort de pêche. Le nombre de chaluts démersaux islandais et l'effort de chalutage ont presque diminué de moitié depuis 1990, la puissance des moteurs a diminué de 25% de même que le tonnage brut. Au cours de la même période, le nombre de navires de pêche en Norvège a diminué de 43%, et le tonnage et la puissance des bateaux de la flotte de pêche ont diminué de 10%. Les efforts de réduction de la capacité de la flotte dans les eaux de l'UE ont permis de parvenir à une diminution générale de 26,7% du nombre de navires entre 1995 et 2009. Le tonnage et la puissance des bateaux ont baissé corrélativement. La réduction du nombre de navires, de leur taille et de la puissance motrice tend cependant à être compensée par les avancées technologiques permettant d'améliorer l'efficacité de la pêche.

### L'effort de pêche est en baisse dans certaines zones mais en hausse dans d'autres

Dans la Région I, la fermeture à la pêche de grandes zones des eaux norvégiennes a contribué à réduire l'effort de pêche. Dans les îles Féroé, le nombre de jours de pêche attribués a été réduit de 33% depuis 1996.

Dans l'ensemble, l'effort de pêche dans la Région II a baissé d'environ 25% entre 2000 et 2006. En mer du Nord, l'effort de pêche au chalut à perche et au chalut



à panneaux a baissé de 31% et 44% respectivement entre 1997 et 2004, bien que l'effort de chalutage des langoustines ait augmenté de 65%. Le chalut à perche a été remplacé de plus en plus par des chaluts jumeaux et la senne écossaise, qui utilisent moins de carburant. Dans la Manche occidentale, l'effort de pêche a augmenté entre 2000 et 2007, motivé essentiellement par l'utilisation d'engins qui ne sont pas concernés par les limites de l'effort de pêche, et l'effort de chalutage y est élevé.

Dans la Région III, l'effort de chalutage a baissé en mer d'Irlande et à l'ouest de l'Écosse, mais dans l'ensemble l'effort de pêche est resté élevé. Certains chaluts à perche ont été remplacés par des chaluts à panneaux ou des dragues à pétoncles, espèces non soumises à quotas.

Dans la Région IV, le nombre de navires de pêche français dans le golfe de Gascogne a baissé entre 2000 et 2006, à l'exception des ligneurs et des chaluts à filets maillants. Cependant, l'effort de pêche de chaque secteur a augmenté ou est resté stable, à l'exception de la pêche à l'anchois qui a été fermée de 2005 à 2009. Cette stabilité contraste avec la baisse observée de la mortalité pour la plupart des stocks halieutiques du golfe de Gascogne. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'un plus grand nombre de stocks non évalués sont ciblés ou par une diminution de l'efficacité globale de la pêche suite à l'utilisation d'engins plus sélectifs.

Les premières mesures de gestion des efforts de pêche en eaux profondes ont été introduites en 2004, y compris un système de permis de pêche et de TAC. Des réductions de l'effort sont en place depuis 2005. Une réduction de l'effort de pêche des espèces d'eaux profondes devrait permettre de parvenir, en 2009, à un niveau représentant 65% du plafond défini en 2003.

Les régimes de gestion des efforts de pêche de l'UE couvrent la majeure partie de la zone OSPAR. Une évaluation de l'efficacité de ces régimes est en cours.

*Petit chalutier à perche, pêchant traditionnellement le poisson plat et autres espèces démersales dans les zones sableuses*



## Les débarquements ont baissé dans l'ensemble mais les tendances varient

Le total des débarquements de poissons démersaux, de poissons pélagiques et de mollusques et crustacés a baissé entre 1998 et 2008 → FIGURE 8.3. Cependant, ce n'est qu'après 2002 que l'on relève une diminution progressive. Entre 1998 et 2002 les captures totales sont plus variables, une augmentation modérée étant relevée entre 1999 et 2002. C'est uniquement dans la Région V que les débarquements de poissons et de mollusques et crustacés furent plus élevés en 2008 qu'en 1998.

Ce déclin général des débarquements s'explique, entre autres, par la détermination de limites de captures plus restrictives. Il y a cependant des variations considérables entre les Régions. Dans la Région I, les débarquements d'espèces démersales sont restés relativement stables durant cette période alors que ceux de poissons pélagiques et de mollusques et crustacés ont décliné. Dans la Région II, les débarquements d'espèces démersales ont continué à augmenter jusqu'en 2005, mais ont ensuite diminué, les captures étant plus faibles en 2008 qu'en 1998. Les captures d'espèces pélagiques ont diminué durant cette décennie. Les débarquements d'espèces pélagiques ont atteint leur minimum en 2002 dans la Région III. Depuis, on a relevé une légère augmentation mais les débarquements de poissons pélagiques en 2008 restent inférieurs à ceux de 1998. Les débarquements d'espèces démersales sont restés relativement constants dans la Région III. Les débarquements dans la Région IV ont peut changé. La plus grande augmentation des débarquements a eu lieu dans la Région V, où le débarquement de poissons pélagiques est passé d'environ 0,2 million de tonnes en 1998 à plus

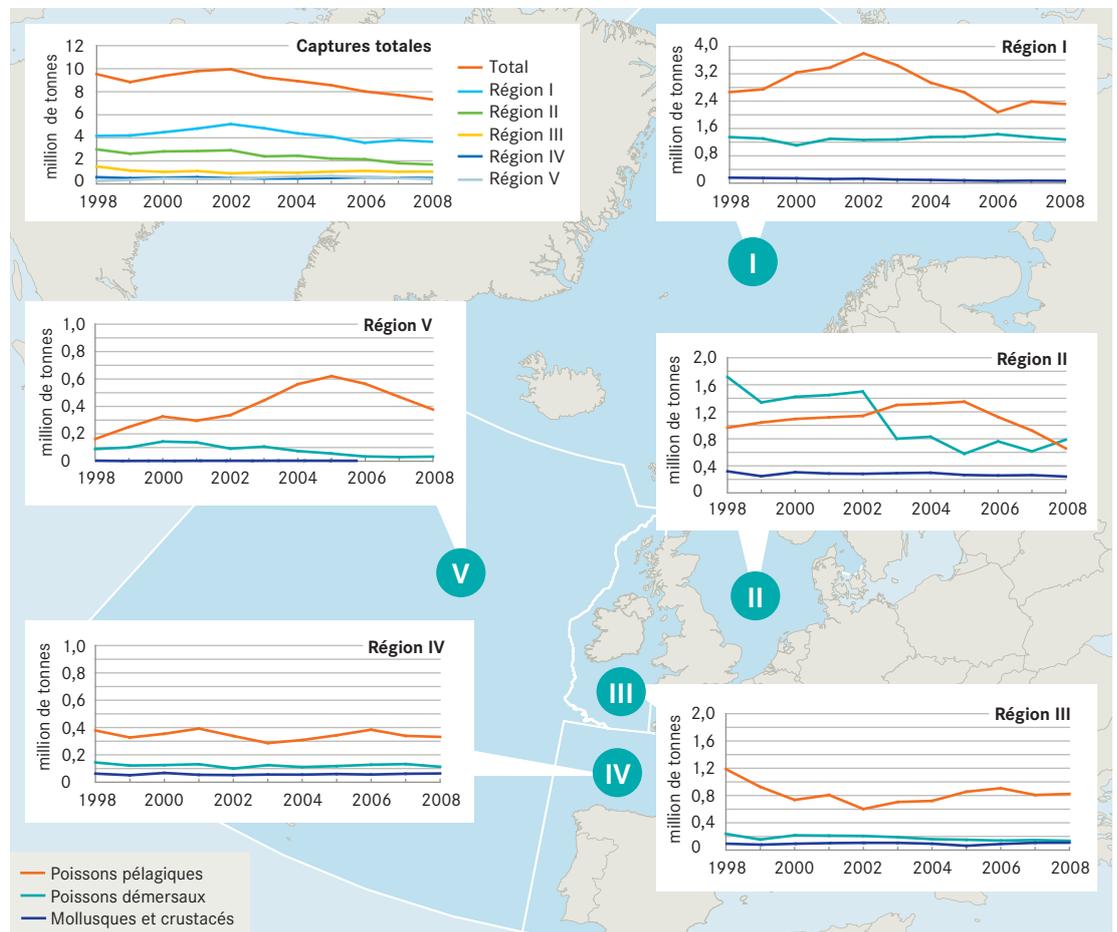
de 0,6 million de tonnes en 2005. Cependant depuis 2005 ils ont baissé pour atteindre environ 0,39 million de tonnes. Ces tendances s'expliquent principalement par le développement de la pêche au merlan bleu pour laquelle un TAC a été instauré en 2005.

## Le contrôle des rejets se resserre

Il est prématuré d'évaluer les effets d'une action récente portant sur les rejets dans les eaux de l'UE. Jusqu'à une période très récente, les quantités de rejets étaient encore élevées dans un certain nombre de pêcheries de l'UE. On a par exemple enregistré des rejets importants dans de nombreuses pêcheries de poisson rond, de poisson plat et de langoustines dans la mer du Nord et dans certaines pêcheries similaires des Régions III et IV. Il y a des raisons de croire que les rejets augmentent lorsqu'il s'agit de stocks comportant une proportion importante de juvéniles. Des mesures imposant l'utilisation de dispositifs sélectifs ont permis de réduire les quantités de rejets provenant du chalutage de la crevette dans l'UE.

Dans la Région I, des interdictions de rejets sont imposées dans les pêcheries des îles Féroé, d'Islande et de Norvège depuis les années 1990. Elles s'accompagnent de mesures parallèles qui découragent l'écrémage. Les mailles sélectifs sont largement utilisés dans les pêcheries démersales de la Région I, afin de limiter les captures de juvéniles ou d'autres espèces. Les programmes de réduction des rejets les plus réussis sont ceux développés en étroite collaboration avec l'industrie de la pêche. Pour la pêche au merlan bleu autour des îles Féroé, par exemple, l'utilisation de maillasses

**FIGURE 8.3** Débarquements, provenant de l'Atlantique du Nord-Est, de stocks démersaux, de stocks pélagiques et de mollusques et crustacés entre 1998 et 2008. Origine: Base de données Statlant du CIEM.



sélectifs est devenue obligatoire en 2007, afin d'éviter les captures accessoires de lieu noir et de cabillaud. Cette mesure a été développée en collaboration avec l'industrie de la pêche et étayée par des programmes éducatifs et du matériel subventionné. La surveillance suggère que la réduction des captures accessoires a réussi. De plus, les pays OSPAR appliquent des programmes de surveillance destinés à mesurer la proportion de poissons immatures dans les captures. Lorsque cette proportion dépasse une certaine limite, les zones de pêche sont fermées pendant un certain temps, avec application immédiate de la mesure.

### Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de réduire les captures accessoires de mammifères marins

Malgré de nombreux efforts pour réduire les captures accessoires des espèces non commerciales, notamment de requins, et de mammifères marins, toutes les mesures ne sont pas efficaces. Il faut faire plus d'efforts pour réduire la mortalité et améliorer les programmes d'observation. Le TAC pour certaines espèces de requin menacées est de zéro dans les eaux de l'UE mais la sensibilisation au problème peut être médiocre et les captures mal déterminées. Certaines espèces qui faisaient auparavant l'objet d'une pêche commerciale et dont les stocks sont maintenant gravement appauvris, telles que le pocheteau gris dans la Région III, sont devenues des captures accessoires de la pêche ciblant des espèces plus abondantes. Dans certains cas, des espèces qui étaient des prises accessoires (telles que le requin bleu des pêcheries pélagiques océaniques) présentent maintenant une valeur commerciale et sont devenues des espèces-cibles, conservées dans la plupart des cas.

On trouve encore régulièrement des marsouins, des dauphins et des phoques emmêlés dans des engins de pêche. Le taux de mortalité de marsouins pris dans les filets maillants et des dauphins pris dans les chaluts pélagiques demeure une source de préoccupation. La question du taux de captures accessoires de cétacés dans les filets dérivants de la pêche au germon a été abordée lors de leur interdiction en 2002 et les filets dérivants ont été ultérieurement interdits dans toutes les eaux de l'UE. Cette démarche a cependant eu pour conséquence le développement du chalutage en bœuf dans certaines zones, technique qui peut également entraîner des captures accessoires. Des recherches sur des mesures d'atténuation des effets sont en cours. L'utilisation des répulsifs acoustiques (pingers) donne des résultats mitigés → ENCADRÉ 8.1.

### Réussite de la réduction de la pêche INN dans certaines zones

Des initiatives de la CPANE ont permis aux centres de surveillance des pêches d'améliorer la planification des inspections en mer. Ses listes noires et son système de contrôle par les états de port constituent des outils efficaces de lutte contre la pêche INN. D'autres initiatives de mise en vigueur ont également contribué à cette lutte. Une plus grande coopération entre la Fédération de Russie, l'Islande, la Norvège, l'UE et les États membres de l'UE, facilitée grâce au programme de contrôle et de mise en application de la CPANE, a

*EcoQO pour la mer du Nord:* Les captures accessoires annuelles de marsouins devraient être réduites pour correspondre à moins de 1,7% de la meilleure estimation de la population.

Le marsouin est un petit cétacé présent dans les eaux côtières de l'ensemble de la zone OSPAR. Plusieurs types de pêcheries, en particulier celle utilisant des filets emmêlés de fond et filets maillants, sont responsables de captures accessoires de cette espèce. On considère par ailleurs que ces filets sont relativement sélectifs et respectueux de l'environnement et leur usage est en hausse.

On ne dispose pas d'informations fiables sur les quantités de captures accessoires dans la mer du Nord, car la plupart des pêches au filet maillant ne font pas l'objet de programmes de surveillance. Dans la mer du Nord méridionale, jusqu'à la moitié des marsouins échoués ont été tués accidentellement par des engins de pêche, ce qui justifie les préoccupations. Le marsouin est un prédateur supérieur important de l'Atlantique du Nord-Est et on a relevé des déclinés historiques dans certaines zones. Il s'agit d'une espèce protégée dans le cadre de la Directive Habitats de l'UE. L'EcoQO OSPAR prévoit de réduire les captures accessoires en mer du Nord pour les ramener à un niveau permettant à la population de reconstituer au moins 80% de la capacité de charge de l'écosystème à long terme pour cette espèce.

Deux difficultés se présentent lorsqu'on tente d'évaluer si l'EcoQO a été atteint. Tout d'abord, on ne comprend pas bien l'état et les corrélations des unités composant la population des marsouins de la mer du Nord; des estimations précises de la population des marsouins et de leur abondance sont nécessaires pour toutes les zones où ils sont présents. Ensuite, il faut mettre en œuvre une surveillance indépendante supplémentaire des captures accessoires. Des programmes d'observation obligatoires, dotés d'une bonne couverture et comportant l'utilisation éventuelle de caméras, sont peut-être le seul moyen de réaliser une surveillance efficace. Les observations devront se poursuivre au-delà de l'introduction de mesures d'atténuation.

Actuellement, les captures de mammifères marins dans la mer du Nord sont toujours accidentelles. La plupart des pêcheurs ne souhaitent pas de telles captures, car elles endommagent les engins et ralentissent les activités de pêche. Cependant, à titre individuel, les pêcheurs capturent rarement des marsouins et peuvent considérer qu'il s'agit là d'un problème environnemental non significatif.

Il n'est pas dans l'intérêt des pêcheurs de donner des informations sur les captures accessoires. L'abattage et le débarquement de marsouins sont interdits dans le cadre de plusieurs juridictions. Des observations étendues suggèrent que les pêcheurs s'efforcent activement de dissimuler les captures accessoires, par exemple en créant des cavités dans les corps pour qu'ils coulent. Le long des côtes des Pays-Bas, des carcasses de marsouins mutilés s'échouent régulièrement sur les rivages, représentant un motif de préoccupation publique et politique.

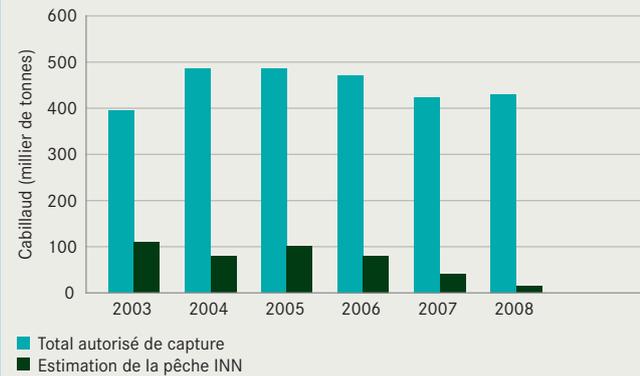
Les pingurs (répulsifs acoustiques) sont considérés comme l'une des mesures préventives les plus prometteuses. Le Règlement 812/2004 de l'UE rend leur utilisation obligatoire pour les navires d'une longueur égale ou supérieure à 12 m utilisant des filets maillants et des filets emmêlés de fond, à l'exclusion de nombreux petits navires. Des pingurs sont utilisés, dans le cadre de la législation danoise, dans la pêche au cabillaud pratiquée sur les épaves à l'aide de filets depuis 2000 et sont testés dans d'autres parties de la mer du Nord. Cependant, il reste encore les préoccupations suivantes: leur aspect pratique et leur efficacité à long terme, les impacts négatifs causés par les sons qu'ils émettent et le meilleur mode de mise en vigueur de leur utilisation. La conception de mesures efficaces doit tenir compte des conditions locales et des pratiques de pêche et s'inspirer de l'expertise et de l'expérience des pêcheurs.



En 2001, le transfert du cabillaud et de l'églefin des navires de pêche aux navires de transport (transbordement), qui fait partie des opérations de pêche russes en mer de Barents (voir la photo), a fait l'objet d'une évaluation conjointe norvégo-russe des risques opérationnels. Elle a conclu que 45% seulement des transbordements déterminés étaient notifiés aux autorités russes de contrôle de la pêche. L'absence, à l'époque, d'accords de contrôle entre la Russie et les pays où le poisson transbordé était généralement débarqué (pays de l'UE essentiellement) laissait une porte grande ouverte à la pêche INN à très grande échelle.

Les autorités norvégiennes et russes de contrôle de la pêche ont réalisé que l'ampleur de la pêche INN en mer de Barents était potentiellement grave et elles sont convenues de travailler conjointement en engageant des poursuites judiciaires dans des cas bien documentés de débarquements de captures non notifiés. Entre 2005 et 2007, la Direction norvégienne des pêches a présenté 53 de ces cas à sa contrepartie russe. Il s'agissait de débarquements, dans des pays de l'UE, de captures de cabillaud et d'églefin s'élevant au total à 20 000 tonnes, qui n'avaient pas été notifiés aux autorités russes afin d'être enregistrés et rapprochés des quotas. Les poursuites en Russie ont conduit à un nombre très important de condamnations entraînant la faillite ou la dissolution de plusieurs sociétés de pêche, et ainsi la mise à quai de 26 navires de pêche et de transport.

La Norvège et la Russie ont convenu, en 2005, d'interdire les transbordements autres que dans des navires battant pavillon soit de Parties contractantes à la CPANE ou de Parties non contractantes coopérantes. Cette démarche a limité les transbordements illicites par les navires battant pavillon de complaisance à un tel point que cette pratique a cessé depuis 2007. Un système de contrôle par l'état du port a été introduit dans le cadre de la CPANE, en étroite coopération avec l'UE. Il permet aux autorités russes de contrôle de la pêche de surveiller de près les débarquements par les navires russes. La mise en œuvre de ce système a contribué de manière significative au déclin de la pêche illícite du cabillaud en mer de Barents.



abouti à une diminution importante de la pêche illícite au cabillaud dans la mer de Barents. On estime que les captures sont passées d'environ 100 000 tonnes en 2005 à environ 15 000 tonnes en 2008 → ENCADRÉ 8.2. Il est cependant notoire que la pêche INN se poursuit dans d'autres parties de la zone OSPAR. L'on soupçonne que les captures de merlu provenant du stock méridional et de la composante méridionale du stock de maquereau sont largement sous-déclarées.

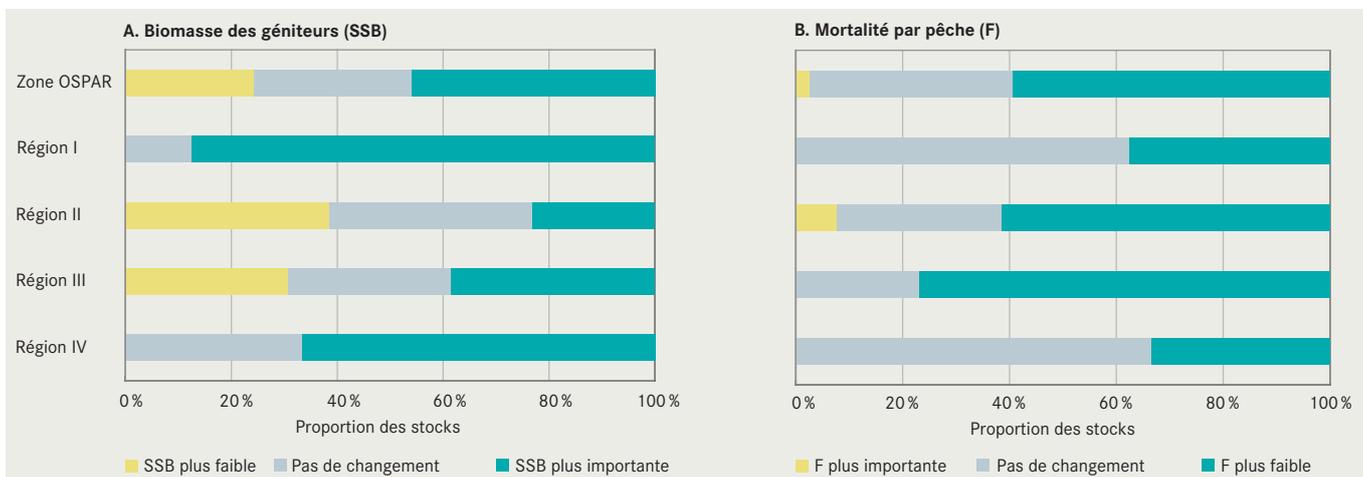
### Dans quelle mesure l'état de santé général est-il affecté?

#### Trop de stocks halieutiques dépassent les limites biologiques de sécurité

Le CIEM réalise, chaque année, une évaluation de l'état d'environ 130 stocks halieutiques commerciaux dans la zone OSPAR, qui constitue la base de ses conseils sur la gestion des pêcheries à l'intention des autorités pertinentes. Il s'agit d'évaluer les stocks halieutiques individuels du point de vue de la biomasse des géniteurs d'un stock (SSB), qui représente le poids total d'individus du stock capables de se reproduire, et de la mortalité par pêche (F), qui représente les pressions exercées sur le stock par la pêche. Une analyse de 37 stocks de la zone OSPAR couverts par le CIEM, dont une évaluation convenue a été réalisée en 2008, révèle que la SSB d'environ 45% de ces stocks était beaucoup plus élevée en 2007 qu'en 1997, tandis que 60% environ des stocks accusaient une mortalité par pêche beaucoup plus faible → FIGURE 8.4. Cette analyse montre que les paramètres essentiels de nombreux stocks se développent comme souhaité ce qui suggère que les

efforts récents de gestion de la pêche ont eu les effets souhaités, à savoir réduire le taux d'exploitation. Cependant, un certain nombre de stocks halieutiques étudiés dans cette analyse restent en dehors des limites biologiques de sécurité selon l'approche de précaution du CIEM.

L'utilisation de la SSB et de la F, dans le cadre de la gestion de la pêche, est assujettie à des points de références définis. Ceux-ci permettent d'exprimer l'état du stock. Dans le cas de la SSB, ces points de référence sont notamment un point limite de référence biologique ( $B_{lim}$ ) au-dessous duquel on considère que la capacité de reproduction est dépréciée et que le stock risque de s'effondrer, et un point limite de référence de précaution ( $B_{pa}$ ) qui est habituellement le point de référence au-dessous duquel on considère que les stocks se situent en dehors des limites biologiques de sécurité. Depuis 2004, on considère que les stocks dont la SSB est inférieure à  $B_{pa}$ , mais supérieure à  $B_{lim}$ , risquent de posséder une capacité de reproduction réduite. Les points de référence pour la mortalité par pêche ( $F_{lim}$  et  $F_{pa}$ ) déterminent si les taux d'exploitation sont durables; lorsque la mortalité par pêche d'un stock est supérieure à  $F_{lim}$ , son exploitation n'est pas durable. Si la SSB est maintenue au-dessus de la limite de précaution convenue ( $B_{pa}$ ), il est probable que le stock n'atteindra pas un point d'effondrement grave. La meilleure manière d'y parvenir est de s'assurer que la mortalité par pêche est inférieure aux niveaux qui, à long terme, entraîneraient une SSB inférieure à la limite de précaution convenue. Le nombre de stocks, évalués par le CIEM entre 2003 et 2009, dépassant les limites biologiques de sécurité (c'est-à-dire inférieurs à la limite



**FIGURE 8.4** Proportion des stocks pour lesquels (A) la biomasse des géniteurs d'un stock et (B) la mortalité par pêche sont significativement différentes en 2007 par rapport à 1997 pour les Régions OSPAR I à IV et pour l'ensemble de la zone OSPAR. Aucune donnée pour la Région V.

de précaution  $B_{pa}$ ) variait entre 23 et 28 alors que de 8 à 11 des stocks évalués se situaient dans les limites biologiques de sécurité → **FIGURE 8.5**. En 2006, environ 20% des captures de poisson dans les eaux gérées par l'UE provenaient de stocks dépassant les limites biologiques de sécurité.

### La meilleure gestion des stocks dépend des avancées scientifiques et de la qualité des données

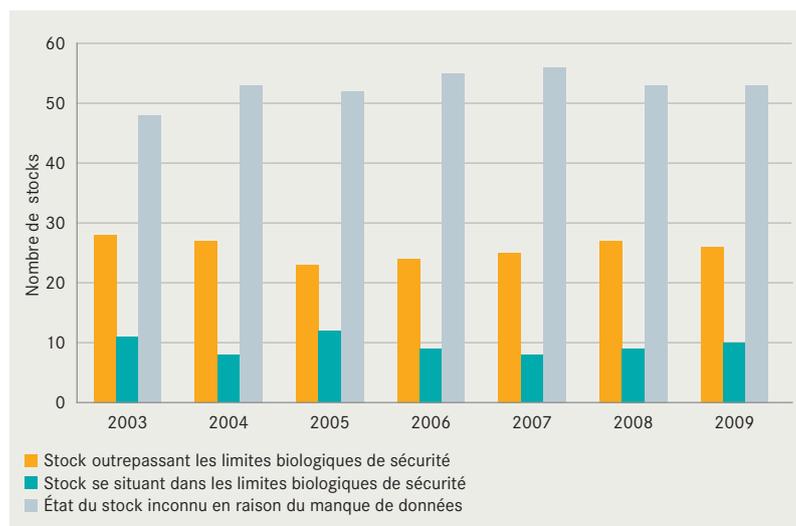
Une des restrictions importantes des évaluations des stocks par le CIEM est que les points de référence sont déterminés seulement pour les stocks pour lesquels on dispose de données suffisantes. L'état de 48 à 56 stocks est considéré comme inconnu, entre 2003 et 2009, car les données sont insuffisantes → **FIGURE 8.5**. Les réformes entreprises dans le cadre de la Politique commune de la pêche de l'UE ont rendu plus transparentes les modalités de fourniture des avis pour la gestion de la pêche, ont permis d'impliquer les parties prenantes et de prendre en compte les caractéristiques des écosystèmes. Ces avancées sont positives mais elles exigent de la part de la science halieutique de plus en plus d'informations et une meilleure précision. Les conseils du CIEM dans ce domaine sont généralement suivis lors de la détermination des TAC pour l'année suivante. Pour de nombreux stocks les conseils sont fondés sur des données scientifiques moins robustes et des statistiques de captures historiques, qui fournissent des indications sur l'évolution du stock.

### L'état des stocks et les capacités d'évaluation varient d'une Région à l'autre

En mer du Nord, OSPAR a fixé un Objectif de qualité écologique (EcoQO) pour les stocks halieutiques commerciaux, qui se fonde sur les points de référence pour la SSB. Ces derniers ont été déterminés pour 15 stocks représentant environ 20% du total des débarquements dans la Région → **ENCADRÉ 8.3**.



Lieu noir, Loch Carron, Écosse



**FIGURE 8.5** État des stocks évalués par le CIEM (à l'exception de ceux de la mer Baltique) entre 2003 et 2009. Origine des données: le CIEM.

### ENCADRÉ 8.3 Les stocks halieutiques commerciaux en mer du Nord ont-ils des niveaux durables?

*EcoQO pour la mer du Nord:* Maintenir la biomasse des géniteurs d'un stock au-dessus des points de référence de précaution pour les stocks halieutiques commerciaux lorsqu'ils ont été fixés par l'autorité compétente de gestion de la pêche.

L'EcoQO d'OSPAR pour les espèces halieutiques commerciales prévoit de les maintenir à des niveaux sûrs grâce à une gestion des pêches basée sur le principe de précaution. Cet EcoQO se fonde sur les évaluations de l'état des stocks halieutiques commerciaux utilisées dans la gestion des pêches.

On trouvera ci-après l'état de la SSB entre 1998 et 2009, relativement à l'EcoQO, en ce qui concerne les stocks pour lesquels des points de référence ont été déterminés. Les évaluations de la mortalité par pêche sont également présentées. L'état de plusieurs stocks halieutiques de la Région II s'est amélioré depuis 1998, y compris celui de la plie et du merlu, qui ont tous deux fait l'objet de plans de reconstitution dans le cadre de la Politique commune de la pêche de l'UE.

L'état des stocks de cabillaud dans l'ensemble de la mer du Nord continue cependant à causer des préoccupations car la SSB, ainsi que la mortalité par pêche, ne se situent pas encore dans des limites durables. En 2009, la SSB du hareng de la mer du Nord se situait au-dessous de la limite de précaution, bien que les pressions exercées par la pêche aient diminué. Des pressions excessives exercées sur le maquereau (stock combiné) augmentent le risque pour la SSB de se situer au-dessous de la limite de précaution. On considère que le stock de maquereau de la mer du Nord dans les eaux de l'UE, qui est évalué dans un stock combiné, est épuisé depuis les années 1970. Les populations de hareng et de maquereau jouent un rôle majeur dans la structure et le fonctionnement des écosystèmes en mer du Nord. Le stock de merlan de la mer du Nord et de la Manche Est fait partie des onze autres stocks de la Région II, dont l'état est incertain en raison d'un manque de points de référence ou de données inadéquates.



Espèces	Stock	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cabillaud	Mer du Nord, Manche Est, Skagerrak	!	!	!	!	!	!	!	!	!	Δ	!	!
Cabillaud	Kattegat	!	!	!	!	!	!	!	?	?	?	?	?
Églefín	Mer du Nord, Manche Est, Skagerrak	Δ	Δ	!	Δ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lieu noir	Mer du Nord, Skagerrak, à l'ouest de l'Écosse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Merlu	Stock septentrional	Δ	Δ	Δ	✓	✓	Δ	Δ	✓	✓	✓	✓	✓
Plie	Mer du Nord	!	Δ	✓	Δ	Δ	Δ	Δ	✓	✓	✓	✓	✓
Plie	Skagerrak, Kattegat	Δ	Δ	Δ	✓	Δ	Δ	Δ	?	?	?	?	?
Plie	Manche Est	!	!	!	!	!	Δ	Δ	?	?	?	?	?
Sole	Mer du Nord	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	✓	Δ	✓
Sole	Manche Est	Δ	Δ	Δ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Δ	Δ
Hareng	Mer du Nord, Manche Est, Skagerrak	!	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	✓
Maquereau	Combiné (de l'ouest, du sud, mer du Nord)	!	!	!	!	!	!	!	!	Δ	!	Δ	Δ
Tacaud norvégien	Mer du Nord et Skagerrak	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	?	?	?	?
Merlan bleu	Du Portugal à la Norvège	Δ	Δ	!	Δ	Δ	!	!	!	!	Δ	Δ	✓

#### Biomasse des géniteurs

<B <sub>lim</sub>	Capacité reproductive réduite
>B <sub>lim</sub> and <B <sub>pa</sub>	Risque de capacité reproductive réduite
>B <sub>pa</sub>	Pleine capacité reproductive
	Absence d'évaluation

#### Mortalité par pêche

!	>F <sub>lim</sub>	Volume de capture non durable
Δ	<F <sub>lim</sub> and >F <sub>pa</sub>	Risque de volume de capture non durable
✓	<F <sub>pa</sub>	Volume de capture durable
?		Absence d'évaluation

Pour d'autres Régions, la disponibilité des points de référence varie → **TABLEAU 8.2**. Dans la Région I, une grande partie des débarquements proviennent de stocks possédant des points de référence définis et seuls deux stocks se situaient hors des limites de sécurité en 2009, selon le CIEM. Pour les Régions III et IV, des points de référence ont été déterminés pour un nombre relativement faible de stocks et l'évaluation d'une grande partie des stocks se fonde sur d'autres critères. On considère, par exemple, que les stocks de merlan à l'ouest de l'Écosse et de la mer d'Irlande sont épuisés, en se fondant sur des informations relatives aux captures et aux débarquements historiques. De même, aucune évaluation du stock de hareng à l'ouest de l'Irlande et de la mer celtique n'a été réalisée par rapport aux points de référence depuis 2003. Le CIEM a recommandé cependant soit de mettre en place un plan de reconstitution des stocks, soit de fermer la zone à la pêche. Un plan de gestion a été mis en place pour le hareng de la mer celtique en 2009. Certains plans de reconstitution, mis en place dans ces régions, commencent à montrer des effets positifs, par exemple l'état du stock septentrional de merlu s'est amélioré dans les Régions III et IV, mais celui du cabillaud dans les Régions II et III est médiocre et continue à causer des préoccupations → **ENCADRÉ 8.4**.

On dispose de peu de données sur la plupart des stocks d'eaux profondes de la Région V et il n'est donc pas possible d'entreprendre des évaluations analytiques. De nombreuses espèces d'eaux profondes sont



*Hoplostète orange*

particulièrement sensibles à l'exploitation car leurs croissance et reproduction sont lentes. Certaines espèces s'agrègent autour de caractéristiques spécifiques d'habitat, tels que les monts sous-marins, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation. OSPAR a inscrit l'hoplostète orange sur sa liste d'espèces menacées et/ou en déclin. Il existe des preuves solides de l'épuisement de certaines espèces halieutiques d'eaux profondes autour du talus continental dans la Région V. Les conseils actuels du CIEM insistent sur la vulnérabilité rémanente d'un certain nombre de stocks d'eaux profondes. Le CIEM conseille, par exemple, d'éviter toute pêche directe de la lingue bleue en 2009 et 2010, et de ne pas permettre l'expansion de la pêche du phycis de fond, du sabre noir et de la grande argentine, à moins que l'on puisse démontrer qu'elle est durable. La pêche à la palangre semble avoir épuisé les populations de sébaste géant sur la partie septentrionale de la dorsale médio-atlantique.

**TABLEAU 8.2** État de la biomasse des géniteurs d'un stock dans les Régions I, III et IV et des stocks à répartition étendue pour lesquels on dispose de points de référence en se fondant sur les conseils du CIEM en 2009.

	Région I	Région III	Région IV	Stocks à répartition étendue
Nombre de stocks pour lesquels des points de référence sont actuellement définis	9 <sup>a</sup>	8 <sup>b</sup>	3	3
% des débarquements représenté par ces stocks	50	7	20	
Stocks affectés par une capacité de reproduction réduite en 2009 et ce depuis plus de trois ans (SSB < B <sub>lim</sub> )	Cabillaud (Plateau de Féroé)	Cabillaud (à l'ouest de l'Écosse) Sole (mer d'Irlande) Cabillaud (mer d'Irlande)	Merlu (stock méridional)	
Autres stocks risquant d'être affectés par une capacité de reproduction réduite en 2009 (SSB < B <sub>pa</sub> )	Églefin (Plateau de Féroé)	Cabillaud (mer celtique) <sup>c</sup> Églefin (à l'ouest de l'Écosse) Piie (mer celtique)	Anchois (golfe de Gascogne)	
Stocks à pleine capacité de reproduction en 2009 (SSB > B <sub>pa</sub> )	Cabillaud (Arctique du Nord-Est) Églefin (Arctique du Nord-Est) Lieu noir (Arctique du Nord-Est) Hareng (norvégien frayant au printemps) Hareng (islandais) Capelan (mer de Barents)	Églefin (Rockall)	Sole (golfe de Gascogne)	Merlan bleu (stocks conjugués des Régions I et V) Merlu (stock septentrional) Maquereau

<sup>a</sup> L'état du stock de lieu noir des îles Féroé en 2009 n'est pas connu.

<sup>b</sup> Aucune évaluation de stock de hareng à l'ouest de l'Irlande et dans la mer celtique depuis 2003.

<sup>c</sup> Sur la base de l'évaluation du CIEM de 2008. Aucune évaluation possible en 2009.

Le CIEM a déclaré, en 1999, que les stocks de cabillaud de la mer d'Irlande et de merlu du nord se situaient en dehors des limites biologiques de sécurité. Le CIEM conseilla de réduire la mortalité par pêche, de développer et de mettre en œuvre, le plus rapidement possible, des plans de reconstitution pour ces deux espèces. Cette démarche a marqué le début de l'ère des plans de reconstitution qui ont été mis en œuvre avec l'engagement des parties prenantes. Les stocks sont actuellement gérés par une combinaison de mesures: la détermination de TAC, la fermeture de zones, des mesures techniques et des restrictions de l'effort de pêche.

Les frayères du cabillaud dans la mer d'Irlande ont été fermées pendant dix semaines, à partir de la mi-février en l'an 2000, afin de maximaliser sa reproduction. Des modifications ultérieures, entre 2001 et 2003, ont limité les fermetures à l'ouest de la mer d'Irlande, accompagnées de modifications de la conception des chaluts afin d'améliorer la sélectivité. En 2004, et de nouveau en 2008, l'UE a introduit un nouveau plan de reconstitution du cabillaud qui fixe les règlements pour déterminer les TAC et un régime d'effort de pêche. Ces mesures n'ont pas permis de reconstituer le stock de cabillaud. Le CIEM considérait, en 2009, que ce stock avait une capacité de reproduction réduite et que son exploitation n'était pas durable.

Un Plan d'urgence de l'UE a été mis en œuvre pour les stocks de merlu du nord en juin 2001. Il déterminait deux zones, au sud-ouest de l'Irlande et dans le golfe de Gascogne, dans lesquelles tous les chaluts à panneaux devaient utiliser des filets d'un maillage de 100 mm. De plus, une zone biologiquement sensible a été créée au large du sud-ouest de l'Irlande dans laquelle l'effort de pêche fait l'objet de contrôle. Le plan de reconstitution, adopté en 2005 et fixant une cible de mortalité par pêche de 0,25, permet de fixer des limites de capture convenant à la reconstitution des stocks. Le repeuplement du stock de merlu du nord a été relativement stable au cours des dix dernières années et depuis 2006, le CIEM considère que le merlu du nord a une capacité de reproduction normale et que son exploitation est durable.

*Cabillaud de l'Atlantique (en haut); merlu du nord (en bas)*



*Thon rouge*

Plusieurs stocks pélagiques d'une importance commerciale chevauchent plusieurs Régions. Il s'agit notamment du merlan bleu, du maquereau, du hareng et du thon rouge septentrional. C'est l'état du thon rouge septentrional qui cause le plus de préoccupations dans l'Atlantique oriental et la Méditerranée. Selon les estimations de 2008, sa SSB a baissé de 70% depuis 1950, ce déclin s'étant produit en majeure partie au cours des dix dernières années. On estime que la mortalité par pêche correspondait en 2006 à plus de trois fois celle que le stock peut subir et que les captures ont été ramenées à un niveau se situant dans le TAC fixé pour 2008, à la suite d'un contrôle intense dans les eaux de l'UE et de la Méditerranée. La CICTA a adopté des TAC, pour la période de 2009 à 2011, qui diminuent

progressivement mais des réductions supplémentaires importantes sont nécessaires pour progresser dans le sens des niveaux durables. La distribution du maquereau a changé de manière spectaculaire au cours de ces dernières années, les individus immatures aussi bien que matures se déplaçant vers le nord et l'ouest, déplacement qui correspond aux modifications de la température de la surface de la mer. Cette situation rend difficile la répartition des quotas et les études scientifiques sous-jacentes.

### La structure des communautés halieutiques démersales a subi quelques améliorations

La structure des communautés halieutiques a été affectée par la pêche, qui modifie la distribution des tailles; certaines espèces ne sont plus présentes dans certaines zones car leur taux de mortalité n'était pas durable (par exemple le pocheteau gris dans la Région II). Plusieurs caractéristiques d'une communauté halieutique peuvent être indicatrices de son état écologique général. Il s'agit par exemple de l'abondance/biomasse/productivité, de la distribution des tailles, de la richesse, et régularité des espèces, et des traits d'histoire de vie (tels que l'âge, la longueur à maturité, le taux de croissance ou la taille définitive du corps). OSPAR a fixé un EcoQO pour indiquer l'état écologique général de la communauté halieutique démersale dans la Région II, se fondant sur la distribution des tailles → ENCADRÉ 8.5. Une évaluation des données sur le chalutage de fond, à l'intention du QSR, révèle que sa distribution des tailles n'atteint pas encore le niveau de l'EcoQO mais l'analyse d'autres caractéristiques montre que dans l'ensemble, l'état écologique de la communauté halieutique démersale de la mer du Nord s'est amélioré depuis 2000.

Dans la Région III, presque tous les aspects de la communauté halieutique démersale se sont améliorés au cours des dix dernières années, en particulier au nord. Cette communauté a donc le même statut qu'au début des années 1980, date à laquelle les données commencent à être disponibles. Cependant, la distribution des tailles et l'abondance/biomasse/productivité de la communauté causent encore des préoccupations. La communauté pélagique de la Région III accuse une augmentation du nombre de poissons pélagiques de plus petite taille qui est due aux pressions exercées par la pêche sur leurs prédateurs.



Chalut de poissons démersaux mélangés prêt à être trié

Dans la Région IV, on ne dispose que des données relatives au chalutage de fond sur le plateau continental français. L'état de la plupart des aspects de la communauté halieutique est pire qu'au milieu des années 1980. On a relevé une amélioration des traits d'histoire de vie et de la richesse des espèces au cours des dix dernières années mais les autres indicateurs ont peu changé.

Dans la Région V, on ne dispose que des données relatives au chalutage de fond dans la zone du plateau Rockall Bank. On y relève une amélioration de la diversité des espèces et de la distribution des tailles de la communauté halieutique démersale au cours des dix dernières années alors que l'abondance/biomasse/productivité ont peu changé.

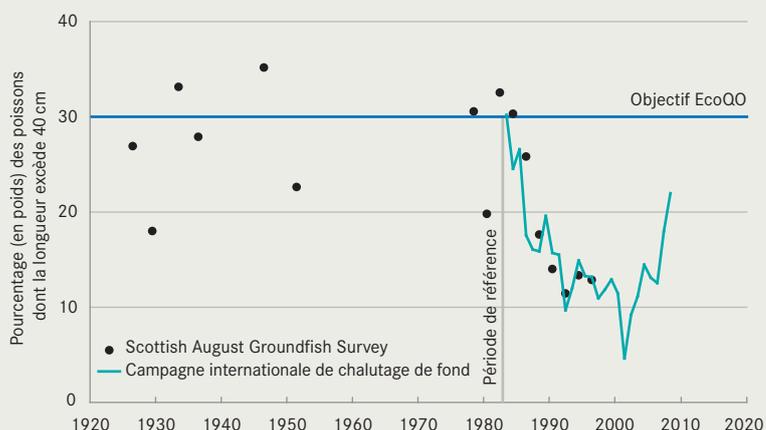
Au cours des dix dernières années on relève une amélioration de la distribution des tailles, de la richesse et de la régularité des espèces de la communauté halieutique démersale dans les Régions II, III et V, alors que seule la richesse des espèces s'est améliorée dans la Région IV. L'abondance/biomasse/productivité ont peu changé, alors que l'on relève une amélioration des traits d'histoire de vie dans les Régions III et IV. À présent, quatre des cinq indicateurs ont dans l'ensemble le même statut qu'au moment où les données ont commencé à être disponibles pour chaque Région; à l'exception de la distribution des tailles de la communauté. L'évaluation indique dans ce cas qu'un rétablissement complet n'a pas encore été réalisé, en dépit des améliorations récentes.

#### ENCADRÉ 8.5 EcoQO OSPAR pour la distribution de la taille des communautés halieutiques



*EcoQO pour la mer du Nord: Au moins 30% des poissons (par poids) devraient dépasser 40 cm de longueur.*

La taille moyenne des poissons dans une communauté peut indiquer l'impact exercé par la pêche. En effet, il est plus probable que les captures d'espèces halieutiques portent sur des espèces de plus grande taille et des individus plus gros et plus vieux que sur des espèces et des individus plus petits. L'abondance relative des espèces de petite taille et à maturité précoce augmente donc à la suite d'une surpêche. Ce phénomène peut être surveillé grâce aux modifications de la longueur moyenne annuelle des poissons dans les captures, en utilisant des espèces des campagnes internationales de chalutage de fond (IBTS) coordonnées chaque année par le CIEM en mer du Nord. La période de référence pour l'EcoQO est le début des années 1980, période à laquelle les évaluations des stocks suggèrent qu'il n'y avait pas de surexploitation et que le niveau de la pêche était durable. L'analyse de la « Scottish August Groundfish Survey » (SAGFS), campagne de longue date qui s'est terminée en 1997, confirme que le fait que 30% des poissons aient une longueur supérieure à 40 cm représente une cible de gestion appropriée. A partir du début des années 1980, la proportion de poissons démersaux dans la mer du Nord, dont la taille est supérieure à 40 cm, est passée d'environ 30% à son point le plus bas, soit moins de 5%, en 2001. La proportion de gros poissons démersaux s'est ensuite rétablie pour atteindre environ 22% en 2008. Il s'agit là d'une amélioration mais on est encore loin d'atteindre l'EcoQO.



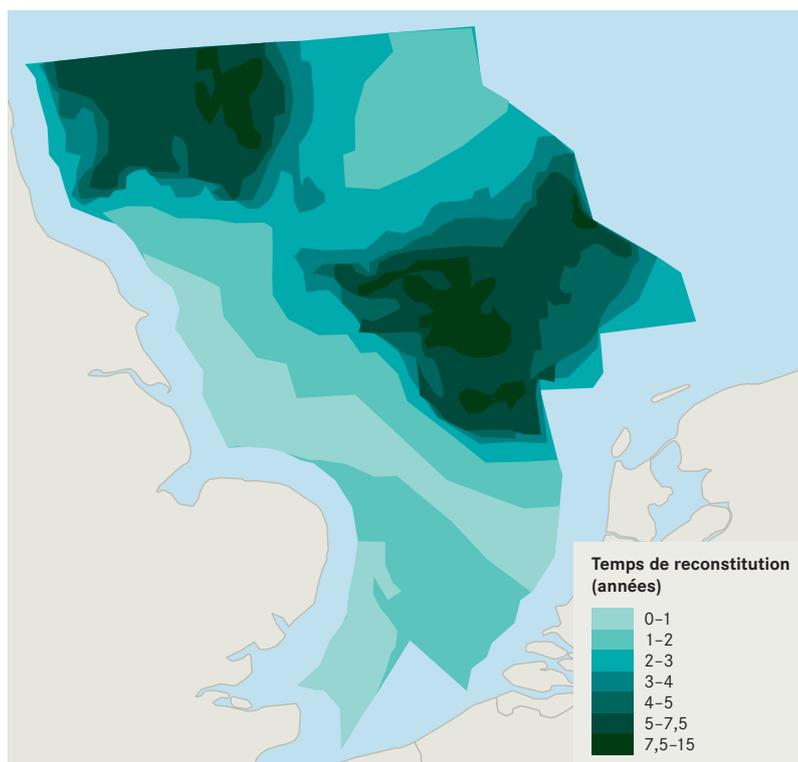
## Les perturbations physiques ont augmenté dans certaines zones et diminué dans d'autres

Les engins de pêche démersale lourds remorqués (par exemple chalut à perche, chalut à panneaux, drague à pétoncle) causent des perturbations physiques considérables aux habitats et communautés des fonds marins. Ils représentent une source majeure de perturbation, sur le plateau continental, d'habitats tels que les bancs de modioles, les colonies de pennatules et mégafaune fouisseuse et les récifs de *Sabellaria spinulosa*. Les coraux d'eau froide et les monts sous-marins des eaux profondes ont subi des dégâts considérables. On estime qu'entre 30% et 50% des zones de coraux d'eau froide sont affectées par ces impacts dans la mer de Norvège. Sur le plateau de la Région II, le chalutage à perche est responsable d'une réduction de 56% de la biomasse benthique et de 21% de la production benthique par rapport à une situation sans activité de pêche → **FIGURE 8.6**. La pêche au filet fixe et à la palangre a également affecté les écosystèmes fragiles dont le rétablissement risque de prendre de nombreuses décennies. Certains des habitats fragiles restants ont été protégés en fermant des zones de pêche. Bien que les sédiments moins profonds, plus grossiers et de plus haute énergie récupèrent plus rapidement dans l'ensemble que la vase en eaux plus profondes, le chalutage sur les bancs de sable a également causé des modifications à long terme.



Marques de chalut sur un récif de *Lophelia pertusa*, Norvège

La zone perturbée par la pêche a augmenté dans certaines Régions. Il s'agit par exemple de la Grande Vasière du golfe de Gascogne (Région IV). En mer du Nord (Région II), l'effort de pêche s'est déplacé vers des zones dont l'exploitation était auparavant faible car d'autres zones ont été fermées. On y note cependant une diminution de l'ensemble des heures de pêche. Le chalutage de langoustines a augmenté de 65% dans certaines zones. Le déplacement et les modifications de la distribution de l'effort de pêche peuvent avoir des impacts significatifs qui s'expliquent par les variations locales de la sensibilité des habitats de fonds marins aux perturbations. Il faut tenir compte de ce phénomène si un déclin important dans des zones auparavant très exploitées est compensé par des augmentations même faibles dans des zones qui n'étaient pas ou qui étaient peu exploitées auparavant.



**FIGURE 8.6** Temps de reconstitution estimé (en années) pour les communautés benthiques de la mer du Nord méridionale et centrale à la suite du passage d'un chalut à perche (Hiddink et al., 2006). Le temps de reconstitution correspond au temps requis par les communautés benthiques pour atteindre à nouveau 90% de leur production en l'absence de perturbation par le chalutage. Les impacts du chalutage sont plus importants dans les zones dotées de faibles niveaux de perturbations naturelles, alors qu'ils sont relativement faibles dans les zones dotées d'un niveau élevé de perturbations naturelles.

## Les activités de pêche affectent la chaîne alimentaire

La modification des activités de pêche, des rejets et de la structure des communautés halieutiques affecte la chaîne alimentaire, et à leur tour les populations de prédateurs et de nécrophages. Il s'agit de rapports complexes, souvent liés à d'autres facteurs. Dans la Région I, il existe un lien étroit entre les dynamiques des populations de cabillaud, de hareng et de capelan dans la mer de Barents. La surexploitation d'une espèce peut donc avoir des effets importants sur la chaîne alimentaire. La gestion de ces stocks est actuellement bien équilibrée. La présence en plus grande quantité de poissons pélagiques de plus petite taille dans la Région III, à la suite des pressions exercées par la pêche sur leurs prédateurs, est liée au déclin de l'abondance du zooplancton *Calanus*. Les facteurs climatiques jouent également un rôle dans le déclin général de 70% de l'abondance du zooplancton dans l'Atlantique du Nord-Est, depuis les années 1960.

Dans la mer du Nord septentrionale, certains indices montrent que les modifications de la composition et du cycle de reproduction du zooplancton *Calanus* dans les années 1980 (*C. finmarchicus* a progressivement été remplacé par *C. helgolandicus*) ont réduit la productivité du lançon nordique. Le succès de la reproduction de la mouette tridactyle, dans la partie septentrionale de la Région II, semble être lié aux variations de l'abondance locale du lançon, et est susceptible d'être réduit à la suite d'activités de pêche industrielle.



La distribution des oiseaux de mer est fortement influencée par les rejets de poisson dont certaines espèces de nécrophages vivent. Dans la Région IV, on a établi un lien important entre la flotte de pêche démersale dans le golfe de Cadix et la mer cantabrique et la distribution des oiseaux de mer nécrophages.

Certains indices montrent que la pêche a affecté l'évolution génétique d'un certain nombre d'espèces de poisson dans la zone OSPAR, en particulier en ce qui concerne le début de la maturité sexuelle (cabillaud de l'Arctique du Nord-Est et cabillaud, églefin et plie de la mer du Nord), mais aucune évaluation générale des effets sur tous les stocks exploités n'a été réalisée.

### Que faire maintenant?

#### Il faut faire des efforts supplémentaires afin d'aborder les nombreux problèmes qui subsistent

Depuis la parution du QSR 2000, l'industrie de la pêche, les gouvernements et les organisations marines ont fait des efforts considérables dans le sens d'une industrie de la pêche durable, aussi bien au niveau local qu'à l'échelle de la zone OSPAR. La meilleure gestion des pêches portant sur certains stocks a permis d'améliorer la SSB et d'obtenir une mortalité par pêche plus faible pour certains d'entre eux, en particulier dans les Régions I et II. Néanmoins, la pêche commerciale continue à exploiter les stocks au-delà des limites de précaution pour la SSB et l'on a relevé peu, voire aucun, changement du nombre de stocks dont l'état ne peut pas être évalué à cause de la médiocrité des données. La mortalité par pêche continue à exercer des pressions excessives sur les écosystèmes marins, par le prélèvement d'espèces non commerciales, les rejets et les dégâts physiques causés aux fonds marins. En mer du Nord, la distribution des tailles des communautés halieutiques s'est améliorée mais est inférieure à la valeur cible déterminée par l'EcoQO pour la mer du Nord.

#### OSPAR s'engage à soutenir l'amélioration de la gestion de la pêche

L'amélioration de la gestion de la pêche doit continuer. On ne peut y parvenir qu'en poursuivant la coopération entre les organes réglementaires, les organisations consultatives, l'industrie de la pêche et d'autres parties prenantes. OSPAR s'est engagée à promouvoir et à faciliter la coopération entre elle-même et les autorités compétentes en matière de gestion de la pêche dans la zone OSPAR, notamment l'UE, la CPANE, la CICTA, la Fédération de Russie, le Groenland, les îles Féroé, l'Islande et la Norvège. Il s'agira d'échanger des informations et d'œuvrer pour atteindre les objectifs respectifs de chaque organisation. L'application d'une approche écosystémique de gestion, notamment de la pêche, permettra un rapprochement de ces objectifs.

Les travaux d'OSPAR et de ses pays devront être réalisés en coopération avec les autorités pertinentes de gestion des pêches pour:

- Poursuivre l'intégration mutuelle de la gestion des pêches et de la gestion écosystémique de l'Atlantique du Nord-Est, en s'assurant que sa mise en œuvre est compatible avec les outils de gestion intégrée plus larges qui s'appliquent également à une série plus étendue d'activités humaines dans la zone OSPAR.
- Promouvoir la cohérence, le cas échéant, entre la législation sur la pêche et les plans de gestion à long terme actuels de la Fédération de Russie, du Groenland, des îles Féroé, de l'Islande, de la Norvège, et de l'UE, d'une part et les EcoQO OSPAR et les descripteurs émergents du bon état écologique dans le cadre de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin de l'UE d'autre part.
- S'assurer que les pêcheries sont gérées de manière durable dans le contexte de la Politique commune de la pêche de l'UE, afin d'étayer les objectifs à long terme d'OSPAR en matière de protection et de conservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes dans l'Atlantique du Nord-Est.



- Collaborer au développement de régimes de gestion qui respectent les objectifs de la gestion des pêches, la conservation de la nature et la protection de l'environnement et les objectifs de la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin de l'UE, afin de prendre des mesures permettant de parvenir au bon état écologique des eaux de l'UE, d'ici 2020.

Les pays OSPAR devront coopérer en œuvrant pour améliorer l'évaluation des effets de la pêche sur les écosystèmes marins de la zone OSPAR, afin de soutenir de meilleures mesures à l'intention des pêcheries qui contribueront au bon état écologique du milieu marin dans l'ensemble de la zone OSPAR. Il s'agira de collaborer avec les autorités compétentes de gestion de la pêche et l'industrie de la pêche. OSPAR devra appuyer les travaux des organes de gestion de la pêche dans des domaines essentiels, y compris:

- La réduction des pressions exercées par la pêche, permettant la reconstitution des stocks les plus épuisés et le ralentissement de l'évolution induite par la pêche. Cette démarche devra tenir pleinement compte des améliorations technologiques.

- Le développement des bases scientifiques de la gestion des pêches, notamment les méthodes d'évaluation d'une plus grande gamme de stocks individuels, comportant le cas échéant des points de référence, et des interactions entre plusieurs espèces.
- Le développement continu de politiques sur les rejets et des mesures favorables relatives à la sélectivité des engins et aux nouvelles techniques de pêche.
- La minimisation effective des captures accessoires, notamment de requins, d'oiseaux de mer et de mammifères marins menacés et/ou en déclin.
- De meilleures informations sur les espèces d'eaux profondes, pour permettre à la gestion de ces espèces de tenir compte de la vulnérabilité particulière des espèces exploitées ainsi que de leurs habitats.
- Le développement de techniques de pêche et de démarches afin d'éviter les impacts négatifs sur les habitats vulnérables et de permettre le rétablissement de ces habitats. Il s'agit notamment d'envisager l'application d'approches d'évaluations d'impacts environnementaux pour déterminer et atténuer les impacts éventuels causés par l'expansion de la pêche dans de nouvelles zones.

## 🐟 Résumé régional des impacts environnementaux de la pêche

→ LÉGENDE: EN FIN D'OUVRAGE

Région OSPAR	État des stocks de poisson commerciaux	Pression de la pêche 1998-2008	Perspective pour les pressions	Questions essentielles
Région I	Certains problèmes ***	↓	↓	Dégâts infligés aux habitats des fonds marins Espèces d'eaux profondes
Région II	Nombreux problèmes ***	↓	↓	État des stocks de cabillaud Meilleure évaluation du stock de merlan et d'autres stocks requise Rejets Dégâts infligés aux habitats des fonds marins Captures accessoires de mammifères marins
Région III	Nombreux problèmes ***	↓	↓	État des stocks de cabillaud et de sole (mer d'Irlande) Meilleure évaluation du stock de hareng et d'autres stocks requise Rejets Dégâts infligés aux habitats des fonds marins Captures accessoires de mammifères marins
Région IV	Nombreux problèmes ***	↑	↓	État des stocks de thon rouge et d'anchois Meilleure évaluation de plusieurs stocks et des pêcheries mixtes requise Rejets Dégâts infligés aux habitats des fonds marins Captures accessoires de mammifères marins Pêche INN
Région V	Certains problèmes *	↑	?	État des stocks de thon rouge et espèces d'eaux profondes Dégâts infligés aux habitats des fonds marins Rejets

# MARICULTURE

La mariculture est une activité en pleine expansion qui peut causer des dégâts considérables à l'environnement si elle n'est pas gérée correctement. Les Parties contractantes OSPAR doivent coopérer pour surveiller de près les effets généraux au cours du développement de cette activité.

## Évaluation clé d'OSPAR

→ Évaluation OSPAR de l'impact de la mariculture

La mariculture est l'élevage d'organismes marins, tels que le poisson et les coquillages, pour l'alimentation et autres produits. En 2006, la mariculture a produit presque 1,5 millions de tonnes de poisson et coquillages dans la zone OSPAR, ce qui représente 4,2% de la production maricole mondiale → **FIGURE 8.7**. Depuis 1998 la production de poisson dans la zone OSPAR a augmenté de 57% ce qui est dû essentiellement à l'augmentation de la production dans les Régions I et II → **FIGURE 8.8**. L'élevage de coquillages, qui est particulièrement développé au sud de la Région II et dans la Région IV, est resté stable au cours de la même période.

La mariculture cause de nombreuses préoccupations, aussi bien en matière de pratiques d'élevage qu'en ce qui concerne l'échange et les mouvements à grande échelle des œufs, des embryons et des naissains, en particulier lorsque des écorégions différentes sont impliquées. Il s'agit par exemple du brassage génétique entre les espèces d'élevage et les stocks sauvages, du transfert de parasites et de maladies, de la prolifération d'espèces non indigènes et du fait que l'alimentation des poissons d'élevage dépend des captures industrielles de poisson sauvage. Un certain nombre d'impacts propres à un site, causés par les installations maricoles, sont également préoccupants, y compris:

- L'eutrophisation due à l'enrichissement en nutriments provenant des aliments et des effluents.
- La concurrence dans les frayères des habitats dulcicoles entre les poissons d'élevage échappés et les stocks sauvages.
- Le rejet de produits chimiques antialgues utilisés dans le revêtement des équipements ou de produits de traitement des parasites et des maladies.
- Le déplacement de populations d'oiseaux et de phoques, résultant de l'utilisation de dispositifs répulsifs acoustiques visant à décourager la prédation de poisson d'élevage.
- Les impacts de la récolte des coquillages et du recueil des naissains pour l'élevage de moules.

## Mesures en place pour réduire les impacts

OSPAR recommande l'application de la meilleure pratique environnementale (BEP) afin de réduire les apports de produits chimiques potentiellement toxiques provenant de l'aquaculture. De plus des mesures dans le cadre des Stratégies eutrophisation, substances dangereuses et biodiversité et écosystèmes d'OSPAR, procurent des moyens pour surveiller, évaluer et régler les impacts de la mariculture. Diverses mesures nationales et de l'UE traitent de la pollution et des impacts de la mariculture sur la biodiversité. Il existe également des protocoles internationaux d'évaluation des risques, développés par le CIEM, permettant d'évaluer les risques de l'utilisation d'espèces non indigènes en aquaculture.

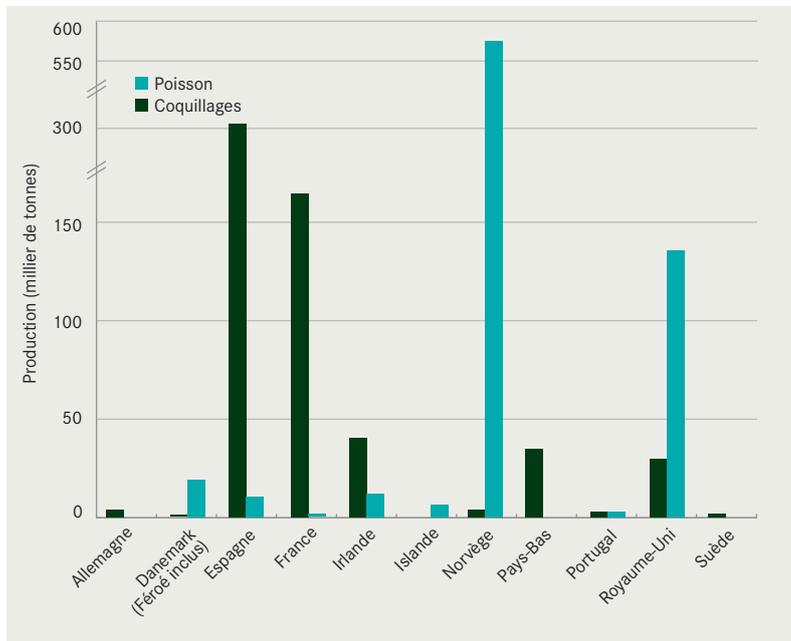


FIGURE 8.7 Production de poisson et coquillages dans la zone OSPAR en 2006.

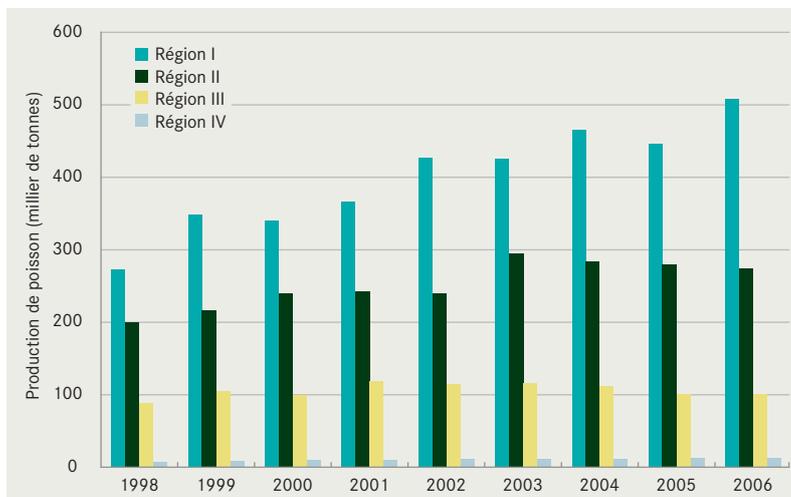


FIGURE 8.8 Production de poisson dans les Régions OSPAR (1998-2006)



Bouchots pour la culture des moules



Cages pour l'élevage de poissons



Tables pour l'élevage des huîtres

### Réduction de l'utilisation des substances dangereuses

Bien que les législations nationales ne mettent pas totalement en œuvre les recommandations d'OSPAR sur la BEP pour la réduction des apports de produits chimiques potentiellement toxiques utilisés en aquaculture, les objectifs semblent être repris par les législations nationales ou de l'UE. L'usage et le développement croissants de vaccins ont réduit de manière significative l'utilisation d'antibiotiques en mariculture. Les substances à base de cuivre ont été substituées au tributylétain (TBT) dans les produits antisalissure utilisés pour le matériel de mariculture. L'augmentation possible des rejets de cuivre, essentiellement dans les Régions I et II, cause des préoccupations. Il est toutefois probable que les augmentations apparentes soient une conséquence d'une meilleure surveillance et d'une meilleure notification et que l'utilisation actuelle du cuivre ait même diminué.

### Une meilleure appréhension des effets sur les populations sauvages est nécessaire

Il a été suggéré que le pou du saumon d'élevage est responsable du déclin du saumon et de la truite de mer sauvages à proximité des élevages de saumon, mais il faut disposer de preuves supplémentaires pour pouvoir établir un lien direct. La contribution du saumon d'élevage échappé aux captures nationales dans l'Atlantique du Nord-Est, en 2007, représente environ 15% en Norvège, mais moins de 2% dans la plupart des autres pays OSPAR. Les principaux risques associés à l'évasion du poisson d'élevage sont le déplacement du poisson sauvage et le brassage génétique. Une expansion de la mariculture centrée sur des espèces de poisson carnivore risque d'accroître les besoins en aliments issus de la pêche industrielle des stocks sauvages. Il est donc nécessaire de posséder de meilleures connaissances sur les interactions entre l'élevage de diverses espèces et les stocks halieutiques sauvages.

### Le changement climatique risque d'accroître l'introduction d'espèces non indigènes

L'augmentation de la température de la mer pourrait potentiellement modifier les zones où s'établissent des espèces introduites. L'huître du Pacifique, introduite dans la zone OSPAR à titre d'espèce pour la mariculture, a établi des populations sauvages en France et au Nord jusqu'au Danemark et en Suède, zones qui étaient antérieurement considérées trop froides pour permettre une reproduction viable de cette espèce. Ces introductions peuvent entraîner la migration d'espèces indigènes et des conséquences sur la faune associée.

### Il faut suivre de près les impacts à plus grande portée

Les activités maricoles sont très diverses et peuvent avoir des impacts propres à un site. La réglementation et le contrôle devront donc se focaliser sur une approche au cas par cas. Les pays OSPAR devraient continuer à mettre en œuvre les mesures déjà en place afin d'atténuer les impacts de la mariculture. OSPAR doit suivre de près les impacts à plus grande portée, tels que les espèces non indigènes, les impacts du pou de mer, les poissons échappés des élevages et le besoin croissant en produits des pêches industrielles, en particulier si une augmentation substantielle des activités maricoles se produit. Si cela s'avère nécessaire, une gestion coordonnée sera requise. Il faudra également réexaminer la nécessité d'adapter les approches de la gestion de la mariculture au changement climatique.

## Résumé régional des tendances antérieures et à venir pour la mariculture

→ LÉGENDE: EN FIN D'OUVRAGE

Changements d'activité 1998-2008					Perspective des changements d'activité					Pressions principales
I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	V	
↑	↓	↔	↓		↑	↑	↑	↑		Introduction/prolifération d'espèces non indigènes, modifications génétiques, dégâts infligés aux habitats, perte d'habitat, contamination

# CHASSE AUX MAMMIFÈRES MARINS

Seuls les pays OSPAR septentrionaux (Norvège, Islande, îles Féroé, Groenland) et la Fédération de Russie pratiquent la chasse aux mammifères marins, qui fait l'objet de mesures de gestion et de surveillance. Rien ne permet d'affirmer que ces activités posent de sérieux problèmes environnementaux si elles sont pratiquées correctement dans le cadre des plans de gestion pertinents.

La chasse de subsistance ainsi que la chasse commerciale à la baleine et au phoque sont pratiquées de longue date dans la zone OSPAR, en particulier dans la Région I. La chasse à la baleine franche boréale et à la baleine franche noire, au XVIIIe siècle, a presque épuisé leur population, seules quelques baleines franches boréales étant maintenant présentes à l'est du cap Farewell au Groenland. La chasse moderne à la baleine, qui a débuté au large des côtes septentrionales de la Norvège dans les années 1860 et qui ciblait les rorquals communs se déplaçant rapidement, avait pour objectif de débarquer des animaux morts pour la transformation. Cette industrie a décliné au début du XXe siècle car les stocks de grandes baleines, de baleine bleue en particulier, étaient épuisés dans la zone OSPAR; cette activité s'est donc reportée sur l'hémisphère Sud.

## La gestion tend vers un rendement durable

De nos jours, la chasse aux mammifères marins dans l'Atlantique du Nord-Est se limite à la participation de la Norvège, de l'Islande, des îles Féroé, du Groenland et de la Fédération de Russie. Des programmes nationaux de surveillance sont en place pour la plupart des populations soumises à cette chasse. Les résultats obtenus par ces programmes sont étudiés par des organes internationaux qui recommandent des quotas et des mesures de gestion pertinents: la Commission baleinière internationale (CBI) pour les grandes baleines, la Commission pour les mammifères marins de l'Atlantique Nord (CMMAN) pour les cétacés et les phoques et le CIEM pour les espèces de phoques se reproduisant sur la glace, le phoque du Groenland et le phoque à capuchon. Actuellement, toute chasse commerciale aux mammifères marins dans la zone OSPAR fait l'objet d'un programme de gestion qui a pour objectif la durabilité et le faible risque d'épuisement des populations. Les espèces pour lesquelles aucun quota

n'a été fixé sont des espèces protégées. On ne considère donc pas que les pratiques actuelles de chasse présentent une menace pour les populations de mammifères marins dans la zone, mais des problèmes environnementaux tels que les captures accessoires dans les engins de pêche, la pollution et la disparition d'habitats peuvent présenter un défi pour la gestion future.

## Le quota de la chasse commerciale au phoque est respecté

La Norvège et la Fédération de Russie participent à la chasse commerciale au phoque dans la zone Jan Mayen de la mer du Groenland (le Glacier Ouest) et dans la partie sud-est de la mer de Barents (le Glacier Est), y compris la mer Blanche. Ces zones jouent un rôle important dans le cycle annuel de reproduction et de mue du phoque du Groenland (dans les deux zones) et du phoque à capuchon (Glacier Ouest seulement). Les stocks font l'objet de programmes de surveillance et les quotas de capture recommandés se fondent sur les conseils du CIEM. Le stock de phoque du Groenland est en train d'augmenter actuellement dans le Glacier Ouest, alors que la production de jeunes phoques à capuchon du Glacier Est diminue depuis 2003. Les captures réelles dans ces stocks au cours des dernières années représentent entre 3% et 7% seulement des quotas recommandés, ce qui indique un intérêt moindre. Le stock de phoque à capuchon du Glacier Ouest continue à décliner depuis la Deuxième Guerre Mondiale et depuis 2007 le quota est nul pour les captures commerciales de cette espèce. Un petit nombre d'entre eux ont été capturés à des fins scientifiques. Le phoque veau-marin et le phoque gris sont exploités sur les côtes de Norvège et d'Islande (Régions I et II) par des chasseurs locaux. En Norvège, les quotas sont fixés par les autorités nationales et correspondent habituellement à 5% de l'abondance actuelle estimée.



## La chasse commerciale à la baleine est gérée avec soin

La Norvège et l'Islande chassent le petit rorqual et le rorqual commun depuis des dizaines d'années dans les Régions I et II. Une période d'intenses activités de recherche a fait suite à l'introduction, par la CBI, d'un moratoire (quota zéro de capture) sur toute chasse commerciale à la baleine après 1985, afin de développer des procédures de gestion et des programmes de surveillance dans le but de créer une base commune pour les décisions de gestion. Le Comité scientifique de la CBI a développé une Procédure de gestion révisée (PGR) conçue pour équilibrer le rendement à long terme et un risque acceptable d'épuisement conjugués à un niveau de protection au-dessous duquel tous les quotas sont fixés à zéro. La PGR a été mise en œuvre

pour le petit rorqual de l'Atlantique Nord et appliquée pour le calcul des quotas depuis que la chasse au petit rorqual a été reprise par la Norvège en 1994 et l'Islande en 2006. Un programme d'étude permet de s'assurer que des études partielles sur une période de six ans couvrent l'Atlantique du Nord-Est et fournissent des estimations de l'abondance du petit rorqual pouvant être utilisées régulièrement dans la détermination de quotas de captures de la PGR. L'estimation la plus récente de l'abondance (période d'étude 2002-2007) dans les zones de chasse de la Norvège est de 108 000 petits rorquals, ce qui correspond aux estimations précédentes (1995: 118 000; 1996-2001: 107 000). Le quota de capture de la PGR est fixé à 885 petits rorquals pour 2009. L'Islande a fixé un quota annuel de capture de 150 pour le rorqual commun entre 2009 et 2013.



Rorqual commun près d'un navire de pêche, Hvalfjördur, Islande

## Chasse locale au Groenland et dans les îles Féroé

Dans certaines parties de la zone OSPAR, une chasse traditionnelle locale est pratiquée, en plus des activités de chasse commerciales décrites ci-avant. Ceci est particulièrement important au large du Groenland oriental où se pratique une chasse de subsistance du phoque annelé, du phoque du Groenland, du phoque barbu, du morse et de petits cétacés. Les captures et les espèces sont surveillées et les petits rorquals sont gérés dans le cadre du programme de subsistance aborigène de la CBI. La chasse traditionnelle au rabattage du globicéphale noir est pratiquée depuis des siècles dans les îles Féroé, les captures annuelles ayant été enregistrées depuis 1600 environ. Les îles Féroé se situent dans la partie septentrionale de l'aire de distribution du globicéphale noir et les statistiques correspondant aux captures indiquent de grandes fluctuations de sa disponibilité, la moyenne annuelle sur le long terme des captures s'élevant à environ 900 individus. Une meilleure évaluation du stock de globicéphale de l'Atlantique du Nord-Est fait état de 778 000 individus et se fonde sur les données d'études remontant aux années 1990.